

les mêmes larmes, et nous l'attendrons là-haut où elle ne tardera pas à nous rejoindre. Ma mère mourra de ma mort...

—Et votre cousine ?

—Pauvre Cécile ! elle m'aimait ! Je ne la plains pas, cependant.

—Pourquoi, Henri ?

—Dans peu de temps les couvents seront rouverts les églises purifiées, et Cécile, la douce créature, se réfugiera à l'ombre des autels.

Tandis que Jeanne et Henri échangeaient ces aveux, ces confidences, leurs compagnons prenaient place sur les sinistres gradins dans la salle du palais de justice, dit de l'Égalité.

Fouquier-Tinville occupait son banc d'Accusateur public.

Le tribunal se composait de Pierre-André Coffinhal, vice-président ; d'Étienne Foucault, Philippe-Jean Marie Barbier, juges ; de Liendon, substitut de l'Accusateur public, de Dix-Août, Pigeot, Despréaux Spacht, Laviran, Denys, Blachet, jurés ; de Derbez, commis-greffier.

Six témoins seulement vinrent déposer : Manini, Coquery, Pepin-Desgrouettes, Victor Gagnant, Horace Molin, et Jean-Louis Roger.

Voici les questions qui furent soumises aux jurés :

« Sont-ils convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple en participant à tous les crimes commis par Capet et sa femme, depuis 1789 ; en assassinant le peuple pour défendre la royauté ; en entretenant des correspondances avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la République ; en leur fournissant des secours en numéraire ; en particulier à tous les crimes commis par les infâmes Bailly, Lafayette et Pétion ; en conspirant contre la sûreté et la suzeraineté du peuple français, contre l'unité et l'indivisibilité de la République, comme aussi, en conspirant dans la maison d'arrêt de Lazare, à l'effet de s'évader et de dissoudre, par le meurtre et l'assassinat des représentants du peuple, et notamment des membres du Comité du salut public et de sûreté générale, la représentation nationale, et le gouvernement républicain pour rétablir la royauté en France ? »

Les faux témoins déposèrent.

Le substitut de Fouquier-Tinville affirma qu'il était prouvé, au sujet de Loizerolles, que c'était lui qui avait dit que les membres de la Convention nationale parlaient comme des apôtres et se conduisaient comme des anthropophages.

Mais avant que fût prononcée la décision du jury, un incident faillit interrompre la séance.

On vint arrêter le président Dumas.

Maire le remplace : le bourreau aura sa curée jusqu'au bout.

Vingt-quatre prisonniers sur vingt-cinq sont condamnés sur la première liste : et sur la seconde, vingt-deux sur vingt-trois.

Dans le procès qui fut rédigé, de la séance du 9 thermidor, il ne fut nullement fait mention de l'arrestation de Dumas. On y trouva seulement cette phrase : « Et à l'instant de la prononciation de la déclaration du jury, le Président s'étant retiré, le citoyen Maire a rempli les fonctions de président. » Cependant il semblait si impossible que les nouveaux condamnés fussent envoyés à l'échafaud, en présence des événements qui s'accomplissaient, qu'une voix demanda dans la salle que l'exécution de ces malheureux fût remise au lendemain. Si on avait accordé ce sursis tous auraient été sauvés.

Des faits de la plus haute gravité venaient de se passer :

Le 8 thermidor, les amis de Robespierre arrivèrent de bonne heure ; ils semblaient inquiets ; les conjurés gardaient un profond silence. Jusqu'au moment de l'entrée de Robespierre, la séance ne présenta aucun intérêt. Dès qu'il parut, l'attention se concentra sur lui avec une intensité passionnée. Quelques députés quittèrent leurs bancs, afin de rallier leurs amis. Pâle, les yeux baissés, tenant sous son bras un volumineux rouleau de papiers, Robespierre monta à la tribune et commença son discours au milieu d'un silence effrayant.

Alors il parla de lui longuement ; il s'efforça de placer ses actes sous un jour favorable ; il affirma n'avoir pris aucune part aux excès de la Révolution et s'être jeté plus d'une fois entre les victimes et les bourreaux. Enfin, il se défendit d'aspirer à la dictature, et affirma qu'il avait servi la Convention avec le fanatisme du dévouement, et il termina par ces mots :

« Ainsi donc, les scélérats m'imposent la loi de trahir le peuple, à peine d'être appelé DICTATEUR. Souscrirai-je à cette loi ? Non ! Je défendrai le peuple, au risque d'en être abandonné ; que les scélérats courent à l'échafaud par la route du crime, et moi, par celle de la vertu ! »

Un silence morne accueillit la fin de ce discours, dont la lecture avait duré plus de deux heures. Il ne fut interrompu que par Lecointre qui en demanda l'impression. Bourdon (de l'Oise) protesta, en affirmant qu'il renfermait des faits très graves.

—Je demande, conclut-il, que l'Assemblée renvoie le discours de Robespierre à l'examen des comités de salut public et de sûreté générale.

Barrère, qui n'était pas du complot, se rangea du côté de Robespierre, ainsi que Couthon.

Mais Cambon répliqua :

—Avant d'être déshonoré, je veux être entendu de la France entière. J'ai méprisé toutes les attaques, et je déclare qu'il est temps de dire la vérité toute entière ! Un seul homme a jusqu'ici paralysé la volonté de la Convention nationale ; cet homme, je ne crains pas de le nommer : c'est Robespierre.

Un tonnerre d'applaudissements éclate de toutes parts ; Robespierre se voit perdu. Du reste, à peine a-t-il reçu ce premier choc que Billaud-Varennes s'élança à la tribune.

—Il a eu raison de nous jeter le gant, dit-il, car nous le relevons, et nous soumons l'Accusateur de proclamer tous les noms inscrits sur son calepin de maroquin rouge.

La Convention se lève en tumulte ; elle déclare le discours de Maximilien dangereux pour la République ; elle ordonne une enquête, l'agitation est à son comble ; chacun pense que Robespierre sera bientôt publiquement accusé. Lui-même le devine, et, quittant la Convention, il se rend au club des Jacobins où des clameurs enthousiastes accueillent son entrée. On le porte à la tribune, pâle encore du combat qu'il vient de livrer, de la défaite qu'il vient de subir. On l'oblige à relire le discours qui vient de soulever tant d'orages à la Convention, et quand il l'achève il murmure en descendant de la tribune :

—Frères, le discours que vous venez d'entendre est mon testament de mort.

Les sans-culottes crient aux armes. Henriot promet l'appui de la garde nationale. Le peintre David jure de boire la ciguë avec Robespierre. Couthon veut entraîner les Jacobins contre la Convention ; il accuse en même temps Collot-d'Herbois de trahison ; celui-ci est pris à la gorge par le frère d'Éléonore Duplay. Des orateurs, au milieu de l'agitation et du tumulte, proposent l'arrestation des membres hostiles des deux comités ; l'exécution rapide des moyens violents pouvait seule sauver Robespierre, il refusa d'y recourir : la fatalité l'entraînait à sa perte. Il attendait encore quelque chose des manœuvres parlementaires, et promit que le lendemain la lutte s'engagerait de nouveau à la tribune. Il fut convenu, en attendant, que la Commune de Paris se tiendrait en permanence à l'Hôtel de Ville ; que les Jacobins se réuniraient au lieu habituel de leurs séances, et que le commandant Henriot ferait battre la générale pour mettre sur pied les sections et surtout les cantonniers ; qu'enfin le bataillon des élèves de la Patrie, caserné au Champ-de-Mars, serait chargé d'agiter le peuple dans Paris.

Le soir, pendant la séance extraordinaire du comité du salut public, on délibéra sur la question de faire arrêter Robespierre.

Le bruit de la chute du tyran se répandit dans Paris comme une traînée de poudre.

Paris présenta bientôt le tableau d'une animation pleine d'épouvante :

On roulait des canons dans les rues. Les partisans du farouche conventionnel, traînés, la corde au cou, sur les voies publiques, étaient mis en pièces.

Les curieux hurlaient dans les carrefours :

—La grande arrestation de Robespierre et de ses complices !

Depuis que le misérable était tombé, on ne se gênait plus pour le couvrir d'anathèmes.

Les géoliers même des prisons l'insultaient.

Robespierre décrété d'accusation, et tentant de trouver un refuge au Luxembourg, avait demandé asile à Guyard le porte-clefs qui, après l'avoir repoussé, s'enfuit chargé de ses armes, et traînant ses chiens sur ses talons.

L'un des porte-clefs de Sainte-Pélagie répétait dans les couloirs en s'adressant à son bouledogue :

—A bas Robespierre !

Le peuple entier paraissait respirer depuis la chute du sinistre triumvirat.

On s'abordait, on se félicitait dans les rues. Quelques-uns semblaient croire qu'une fois ces immondes tyrans renversés, une ère de paix allait immédiatement reflourir. Rien ne semblait donc plus en opposition avec le sentiment public que l'exécution des derniers condamnés, qu'un mot de Fouquier aurait pu sauver.

Pendant ce temps, les quarante-cinq malheureux qui marchent à la mort tendent les bras à la foule, en protestant de leur innocence ; ils l'adjurent de se laisser émouvoir par leurs larmes. La pitié remue le peuple incertain, les chevaux sont dételés, les conducteurs des sinistres charrettes n'osent s'opposer à ce mouvement ; les bourreaux eux-mêmes semblent incertains... que les condamnés aient le temps de sauter à terre de se perdre dans les groupes, et les voilà libres ; mais au moment où renaît en eux l'espérance, une troupe de cavaliers accourt au triple galop ; c'est Henriot et son état-major.

Il crie, il hurle, il sabre la foule, le sang coule, inondant le pavé ; le peuple essaie de se défendre, et de protéger ceux qui le supplient de les prendre en pitié. Mais le sable d'Henriot fait de terribles trousées. A ses côtés se tient un homme dont le visage respire une haine farouche, une soif de sang que rien ne saurait apaiser. Il a tremblé trop de fois d'être arrêté pour ne pas témoigner, sous les yeux d'Henriot, qu'il redoute, un zèle sanguinaire. Il saisit un des chevaux, le remet dans les brancards et tente de le maintenir, mais l'animal se cabre, résiste, glisse dans les mares de sang. Le peuple s'attaque au misérable traître, ce Robert qui, après avoir mangé le pain des Civray, a trahi cette malheureuse famille, et qui, non content de ses délations, de ses vols, de toutes les infamies qu'il a accumulées, s'est fait le séide d'Henriot, de cet Henriot que plus tard on précipitera d'une fenêtre de l'Hôtel de Ville dans la boue, mais qui, à cette heure, plus féroce que les bourreaux, oblige ceux-ci à reprendre le chemin de la guillotine.

—Soyez maudit ! s'écria une femme à Robert ; maudit au nom de ma fille que je laisse orpheline !

Robert cingla l'un des chevaux d'un coup de fouet si terrible que l'animal recula, puis prenant l'élan d'un galop furieux, il jeta Robert sur le sol et lui fracassa le crâne d'un coup de sabot.

Et Henriot, enfonçant ses éperons dans le ventre de sa monture, agitant son sabre, hurlant de sa grosse voix des paroles de mort, galopa, suivi par son état-major, à la suite des dernières charrettes conduisant à l'échafaud les victimes accusées d'avoir mal parlé de Robespierre et de Collot-d'Herbois.

Leur nombre était de 74, l'enquête Faro en fait foi.

Tous ces malheureux moururent en martyrs, et si les noms de quelques-uns n'ont pas survécu à cette sanglante hécatombe, ils n'en furent pas moins les dignes compagnons des victimes dont l'histoire enregistra les noms.